

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2026

Référence
014-2026

Attribution d'une
subvention à l'Association
AR REDADEG DI DA DI

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après :
dépôt en PREFECTURE DU
FINISTERE le
Et
Publication ou notification le

L'an 2026, le 5 mars à 20 heures 40 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 27 février 2026.

Date de la convocation : le 27 février 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Madame Annick LABEYRIE, Monsieur Jean-Jacques DUBOS, Monsieur Arnaud COZIEN, Madame Elodie CADIOU, Madame Katalin BORONKAI, Madame Christiane REDON, Madame Méline LE FOLL, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Monsieur Fabien DIRAISON, Madame Myriam CALON et Madame Virginie BOURNIGAL

Absents excusés : Monsieur Christophe DANIEL et Monsieur Adrien PLASSART – donne procuration à Monsieur Fabien DIRAISON

Absent : Monsieur Nicolas LE MOIGNE

A été nommé secrétaire : Madame Stéphanie CHARBUILLET

014-2026 – Attribution d'une subvention à l'Association AR REDADEG DI DA DI

Depuis 2008, l'Association AR REDADEG DI DA DI, organise des courses de relais solidaires qui sillonnent les routes de Bretagne.

L'édition 2026, longue de 2.226 Km, aura lieu du 8 au 16 mai 2026.

A chaque édition, il y a la possibilité d'acheter un kilomètre de course afin de contribuer à l'évènement. Les bénéfices sont redistribués à des projets qui favorisent l'usage de la langue bretonne au quotidien.

La course traversera la commune de PLOUYE le 10 mai prochain.

La commune souhaite contribuer à cette course en achetant le kilomètre numéro 552.

Le kilomètre, pour une collectivité telle que la commune de PLOUYE, coûte 250,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de :

- autoriser la contribution à la course de relais de l'Association AR REDADEG DI DA DI à hauteur de 250,00 €,
- autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette contribution,
- de préciser que les crédits sont inscrits au budget 2026, chapitre 65.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 6 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CHARBUILLET

A handwritten signature in black ink, reading "S. Charbillet", written over a horizontal line.

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

